

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2018

N° 2018-074

L'an deux mille dix-huit, le 23 avril, à 18 h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 19 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

Présents : M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Michel BALME, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, conseillers municipaux.

Absents : BOURGEAT Delphine, DURDAN Emmanuel, GUIGNARD Thierry

Pouvoirs : ARLOT Maurice donne pouvoir à Catherine GONON
BARBIER Guylaine donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
CASSEGRAIN Nicolas donne pouvoir à Florence BEL
LESCURE Magali donne pouvoir à Jean-Luc BISI
ROY Sylvie donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Madame Jocelyne MARTIN et Madame Stéphanie DEBOUT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1 2 – Délégations de service public

OBJET : Exploitation du service public d'eau potable / Election de la commission de délégation de service public

Par délibération n° 2017-245 en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de recourir au principe d'une gestion déléguée, à une personne morale de droit privé ou à une personne morale de droit public, pour l'exploitation du service public d'eau potable de la collectivité.

Par délibération n° 2018-073 du 23 avril 2018, le conseil municipal a défini les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable de la commune, composée, outre du président, membre de droit ou de son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants et à laquelle siégeront le comptable de la commune et un représentant du ministre chargé de la concurrence ; ces deux derniers siégeant à la commission avec voix consultative.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation de service public pour l'exploitation du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1411-5, D. 1411-2, D.1411-3 et D.1411-4,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, concernant notamment les droits des élus au sein des assemblées locales pour siéger dans les diverses commissions locales et notamment dans les commissions de délégation de service public,

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

Vu la délibération n° 2018-073 du conseil municipal en date du 23 avril 2018,

PROCEDE, par vote à bulletins secrets, à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ont fait acte de candidature au titre des délégués titulaires et déposé leur liste écrite, enregistrée en mairie le 23 avril 2018, les candidats suivants :

Liste 1 : Monsieur Stéphane SAUVEBOIS
Monsieur Jean-Noël CHALVIN
Madame Agnès ARGENTIER

Chaque conseiller a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A déduire : bulletins blancs	0
Nombre des suffrages exprimés	25

La liste 1 a obtenu 25 voix

Sont élus Membres titulaires : Monsieur Stéphane SAUVEBOIS
Monsieur Jean-Noël CHALVIN
Madame Agnès ARGENTIER

Ont fait acte de candidature au titre des délégués suppléants et déposé leur liste écrite, enregistrée en mairie le 23 avril 2018, les candidats suivants :

Liste 1' : Monsieur Jean-Pierre DEVAUX
Monsieur Laurent GIRAUD
Monsieur Jean-Luc BISI

Chaque conseiller a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A déduire : bulletins blancs	0
Nombre des suffrages exprimés	25

La liste 1 a obtenu 25 voix

Sont élus Membres suppléants : Monsieur Jean-Pierre DEVAUX
Monsieur Laurent GIRAUD
Monsieur Jean-Luc BISI

La commission ainsi désignée sera habilitée à siéger, pendant la durée du mandat, dans le cadre de toute consultation relative à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Pierre BALME